



COUËRON CHABOSSIERE F.C.

Association Loi 1901, agréée Jeunesse & Sports sous le N° 44 S63
Siret N°430 027 151 00017

REGLEMENT VIDE-GRENIER

ART 1 : Tout vendeur au déballage déclare sur l'honneur

- N'avoir participé au maximum à un seul autre vide grenier dans l'année
- Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

ART 2 : Aucune vente d'armes à feu, de pétards ou d'engins pyrotechniques ne sera autorisée

ART 3 : Aucune vente de nourritures, gâteaux, confiseries ou boissons ne sera autorisée

ART 4 : En dehors des emplacements réservés, il sera interdit d'ajouter des tables ou autres objets empiétant sur les allées.

ART 5 : Les vendeurs au déballage devront laisser leur emplacement dans un état de propreté parfait et devront mettre leurs déchets dans les containers prévus à cet effet.

ART 6 : En cas d'intempéries, les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement

ART 7 : Après 09h, les emplacements non occupés pourront être reloués à toute autre personne remplissant les conditions nécessaires

ART 8 : Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée du vide grenier afin de vérifier les identités des vendeurs au déballage

ART 9 : Tout comportement qui troublerait le bon ordre du vide grenier sera passible d'exclusion (sans qu'un remboursement puisse être effectué par les organisateurs)